

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

SOMMAIRE

I – Le Contexte Général : Situation économique et sociale.

- Le Contexte international et national
- Le Contexte Local
- Les principales mesures du projet de Loi de Finance 2020

II - Situation et orientation budgétaire de la Communauté de Communes

Le Budget PRINCIPAL:

- Recettes de Fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
- Dépenses de Fonctionnement
 - Dépenses à caractère général
 - La gestion des Ressources Humaines
 - Dépenses de personnel
 - Autres dépenses de fonctionnement
- Les orientations et projets 2020 en fonctionnement par politique
- La section d'Investissement
 - La dette

III – Les projets d'investissement par politique

IV – Le programme pluriannuel d'investissement et son financement

Les Budgets Annexes.



Le cadre réglementaire du DOB :

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le contenu du rapport de présentation du DOB comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 celui-ci doit intégrer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le rapport est transmis par le Président de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public par tout moyen (site internet, publication...) et au siège social de la collectivité, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.



I- LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE



LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL



Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale

L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. L'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés ces derniers mois, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume-Uni et les risques accrus du Brexit sans accord, les développements politiques en Italie et autres risques géopolitiques.

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants, en particulier sur le commerce mondial et les industries manufacturières. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse. Selon l'OMC, les volumes du commerce mondial de marchandises ne devraient augmenter que de 1,2 % en 2019 (moins vite que la prévision de croissance de 2,6 % d'avril) et de 2,7 % en 2020 (contre 3,0 % auparavant).

L'indice de confiance, la production et les perspectives des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse, le PMI manufacturier mondial tombant au-dessous de 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

Les indicateurs continuent à signaler une décélération globale et synchronisée, la Chine ralentit plus qu'initialement prévu, les moteurs de la demande intérieure ralentissent aux États-Unis et la zone euro se heurte à des difficultés industrielles et extérieures (guerre commerciale, risque Brexit, taxes américaines sur des marchandises européennes en réponse aux subventions de l'UE à Airbus). Les développements récents de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine avec la possibilité d'un « accord intérimaire » sont positifs, mais l'issue du Brexit n'est toujours pas connue bien que le choc d'une sortie sans accord le 31 octobre ait été évité avec une nouvelle extension de l'article 50 jusqu'au 31 janvier 2020. Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de constituer un risque. Les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse, le FMI et l'OCDE soulignant la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008.

Face au ralentissement, aux risques persistants et à la faiblesse de l'inflation, les banques centrales sont résolument accommodantes. En septembre, la BCE a proposé un ensemble complet de mesures et la Réserve Fédérale américaine a annoncé une nouvelle baisse de taux en octobre. L'économie mondiale est ainsi entrée dans une nouvelle phase caractérisée par un ralentissement global, une faible inflation et des politiques monétaires extrêmement accommodantes qui devraient contribuer à la résilience des



Zone euro : face aux risques externes et à la récession allemande

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.



Zone euro : une croissance affaiblie mais pas de récession :

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen (décision attendue en novembre) et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 en 2018 à 1 en 2019 et 0,6 en 2020.



Zone euro : BCE « ne jamais abandonner »

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs. Elle a ainsi annoncé:

- une diminution de 10 points de base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt, qui atteint désormais -0,50 %
- l'introduction d'un système à deux niveaux pour la rémunération des réserves (dans lequel une partie des avoirs excédentaires des banques en liquidités sera exemptée du taux de la facilité de dépôt négative)
- la reprise des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)
- un assouplissement des modalités de la nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III): avec des conditions de taux d'intérêt plus favorables et une extension de la durée des opérations à trois ans

Lors de la réunion d'octobre, dernière de l'ère Draghi, la BCE n'a pris aucune décision, le communiqué rappelant simplement les décisions prises à la réunion de septembre et soulignant que les risques pour l'économie continuaient à être perçus à la baisse. M. Draghi a toutefois quitté la présidence sur un message « ne jamais abandonner ».



France: une croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.



France : une solide dynamique intérieure

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 des ménages).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 fin 2018 à 1,3 au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.



LE CONTEXTE LOCAL



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron comprend 15 communes dans son périmètre, pour une population de 22 346 habitants.

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Développement économique

Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaires et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaires d'intérêt communautaire

Action Sociale d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

Assainissement Non Collectif

Communications électroniques

Culture



Un territoire fortement impacté par les catastrophes naturelles en 2019 :

Le Territoire de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et au premier rang son bourg centre, la commune de Le Teil a subi le 11 novembre 2019 un séisme de magnitude 5.4 sur l'échelle de Richter qui a engendré des dégâts importants sur les bâtiments publics et privés. L'ensemble des experts du CNRS atteste aujourd'hui que ce séisme est d'une ampleur inédite sur le territoire français depuis de plus 50 ans.

Plus de 3800 sinistrés dont environ 74% sur la commune de Le Teil. Environ 800 arrêtés d'évacuation (90% sur la commune de Le Teil) ont été pris par les maires des communes concernées afin de permettre l'évacuation des familles des immeubles ayant subi les désordres les plus importants et dans un souci de mise en sécurité des personnes. Plus de 1600 personnes ont été relogées.

Au-delà des dégâts sur l'habitat privé, l'activité économique locale a été impactée. Plus de 60 bâtiments publics ont également été impactés avec des désordres plus ou moins importants (Ecoles, Mairies, Centre des Finances...)

11 communes de la Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron ont à ce jour été classées en Catastrophe Naturelles (Alba-la-Romaine, Baix, Cruas, Le Teil, Meysse, Rochemauve, Saint-Bauzile, Saint-Lager-Bressac, Saint-Martin-Sur-Lavezon, Saint-Pierre-La-Roche, Saint-Thomé, Saint Vincent-de-Barrès).

Les coûts de reconstruction sont estimés à plus de 80 millions d'euros.

L'Etat devra impérativement débloquer des enveloppes financières exceptionnelles et des moyens en ingénierie pour accompagner cette reconstruction.



LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCE 2020





Eu égard aux prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH° sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée), le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Ce projet porte essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée en même temps que la loi de finances 2018, ne devrait pas aller jusqu'à son terme. Le contexte de ces derniers mois suggère quelques adaptations et une nouvelle mouture devrait être examinée au printemps 2020.

Comme les années passées, ce PLF distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35 %).

Les PSR, qui s'élèvent à 40,898 milliards €, sont en très légère augmentation de 0,8 % par rapport à la LFI 2019.

La DGF est stable en 2020 avec un montant de **26,802** Milliards €.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

A périmètre courant	PLF 2020 (en milliers €)	LFI 2019 (en milliers €)	Evolution LFI 2019 / PLF 2020
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 801 527	26 948 048	-0,5%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs	8 250	11 028	-25,2%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	73 500	-32,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 000 000	5 648 866	6,2%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 433 094	2 309 548	5,3%
Dotation élu local	75 006	65 006	15,4%
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	62 897	40 976	53,5%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466 783	491 877	-5,1%
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 931 964	2 976 964	-1,5%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	465 254	499 683	-6,9%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	90 575	-47,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	0	27 000	-100,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	72 582	0	NC
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	0	NC
TOTAL	40 898 219	40 575 360	0,8%



Variables d'ajustement : Une baisse limitée en 2020.

Le PLF prévoit une minoration des variables d'ajustement de 120 millions €, composées en 2020 :

- de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) régionale (35 M€) et du bloc communal (10 M€)
- de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) des régions et départements
- des fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP)
- de la compensation des pertes de recettes de versement transport (45 M€)

La minoration des variables d'ajustement se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leurs bénéficiaires.



Répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit la possibilité aux communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre de mettre en commun leur DGF et de la répartir ensuite en fonction du revenu par habitant et du potentiel financier des communes. L'objectif était de laisser aux communes la possibilité de moduler les montants de DGF calculés au niveau national. Jamais mise en œuvre, principalement en raison de sa complexité d'application.

Le PLF 2020 propose d'effectuer cette répartition en fonction de critères librement choisis (de charges et de ressources) et adaptés aux spécificités des territoires. La nouvelle répartition aux communes demeure toutefois encadrée puisqu'elle ne peut pas être supérieure à 1 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la commune.

Une dotation d'intercommunalité ajustée

La réforme de la dotation d'intercommunalité, votée en LFI 2019 connaît quelques ajustements dans ce PLF.

D'une part, certaines dispositions de la réforme, telles que le complément de dotation minimum, ne devaient s'appliquer que la 1^{ère} année d'application, soit 2019. Le PLF 2020 les pérennise pour les 1^{ères} années de mise en œuvre de la réforme.

D'autre part, la prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) pour les Communautés de communes (CC) prévue dès 2020 est repoussée à 2026, date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les Communautés de communes



Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €



Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, a déjà fait l'objet d'un report au 1er janvier 2020 dans la LFI 2019.

Afin de s'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation, sa mise en œuvre est à nouveau reportée d'un an (1er janvier 2021).



Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du président, en novembre 2017, concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH) après le dégrèvement de cette dernière pour 80 %des ménages (sous conditions de revenus).

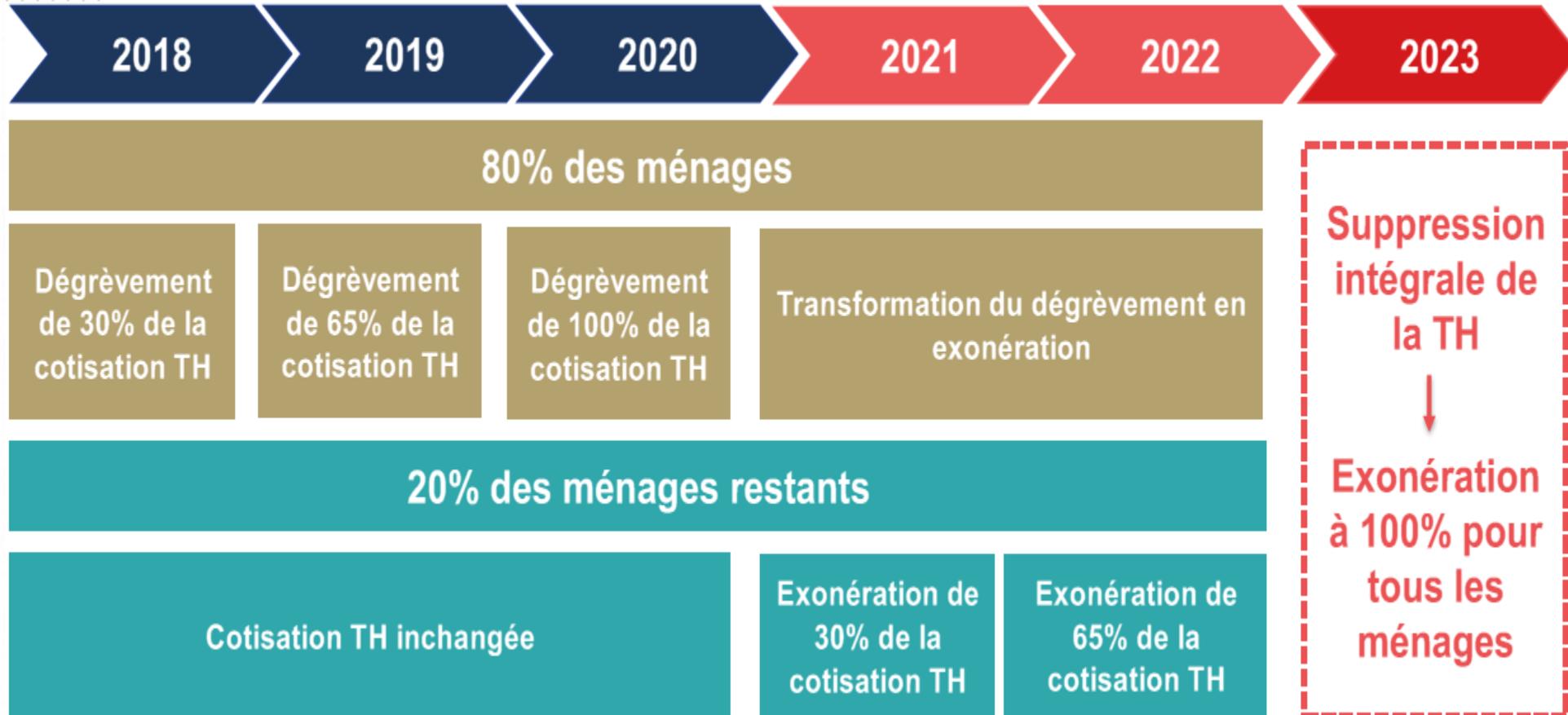
Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

Le PLF propose quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 %des ménages est pleinement mis en œuvre:

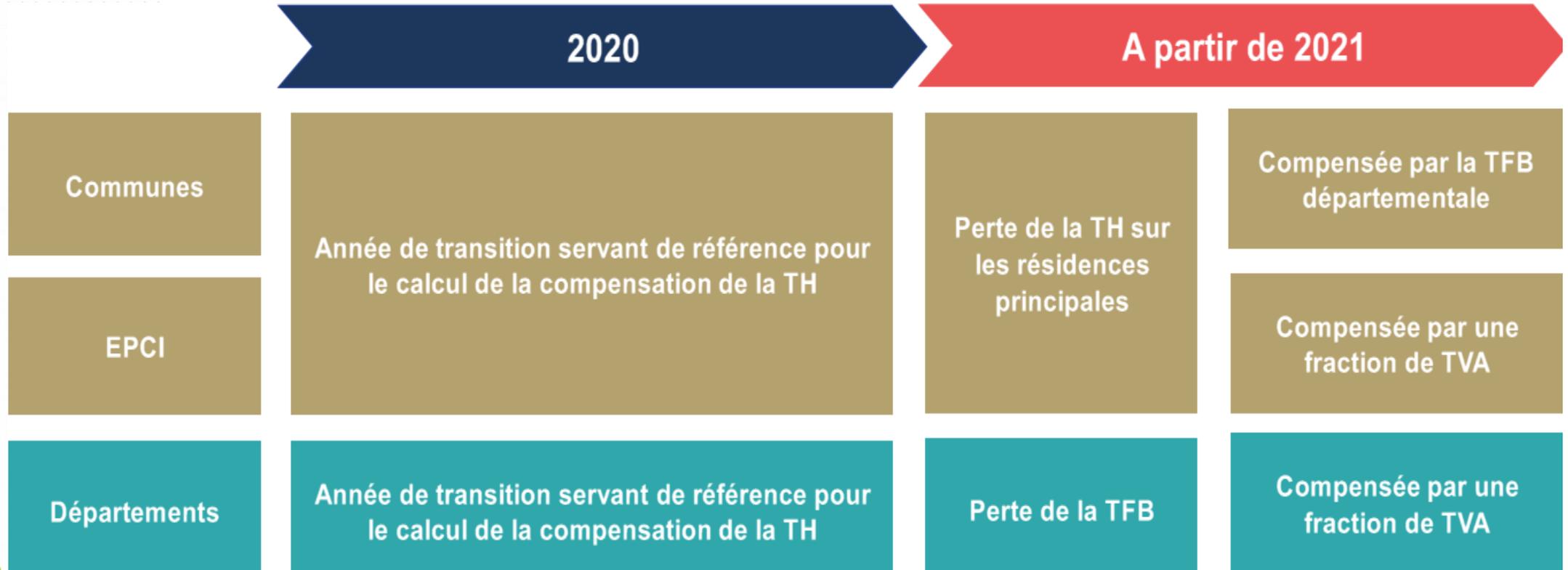
- la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 %des ménages restant soumis au paiement de la TH
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 %des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées



Calendrier de la réforme pour les contribuables



Calendrier de la Réforme pour les Collectivités



La réforme fiscale

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.

Pour les EPCI à FP, la ville de Paris et les départements

Pour compenser les EPCI à FP (et Paris) et les départements, respectivement pour la perte de produit de TH et de produit de FB, ces derniers seront bénéficiaires d'une fraction de TVA versée sur leur compte d'avances aux collectivités.

La part de TVA reçue correspond au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020.

La perte de produit fiscal est issu du calcul:

- pour les EPCI et Paris: Bases TH 2020 x Taux TH 2017
- pour les départements: Bases FB 2020 x Taux FB 2019

Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente, ainsi les EPCI à FP, Paris et les départements bénéficient de la dynamique de l'impôt.

Dans le cas où la TVA reçue est inférieure au produit fiscal perdu, la différence sera versée sous forme de compensation par l'Etat.



Les impacts de la suppression de la TH pour les autres taxes

La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restant.

La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.

Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.



Zoom sur le pouvoir fiscal des communes et EPCI à horizon 2023

Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS,TLV, THLV	✓	✗	✗	✗	✓
Taux GEMAPI	✓	✗	✓	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✓	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓



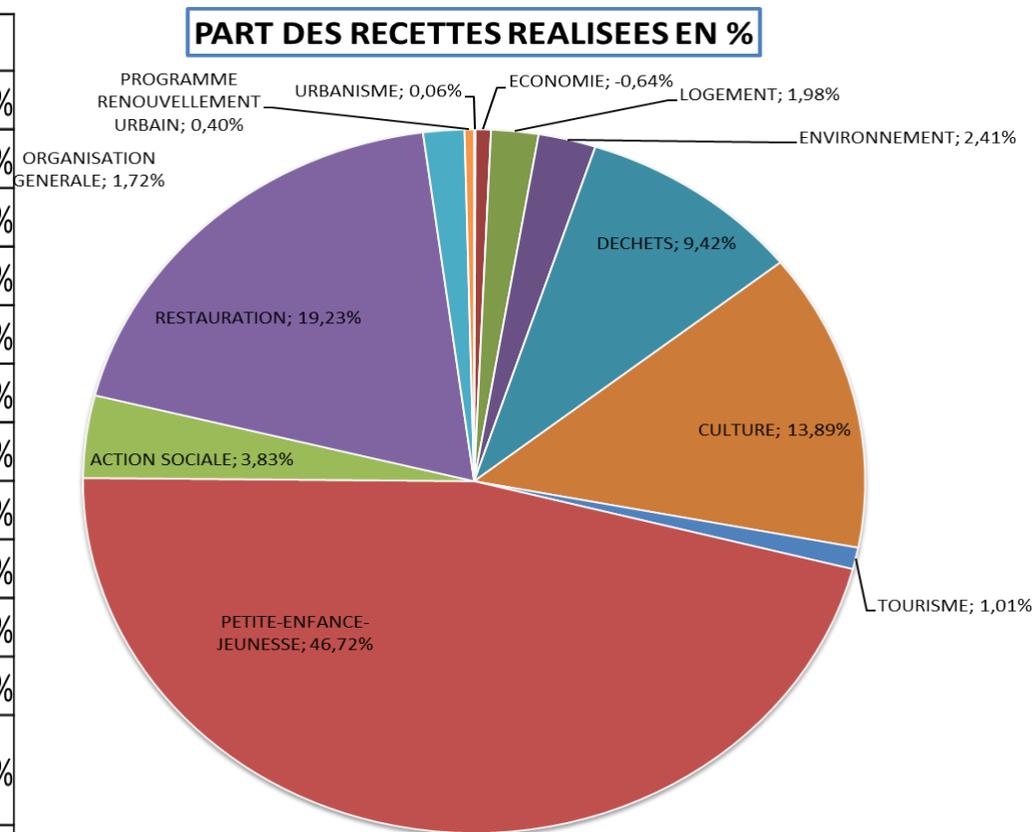
II- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUDGET PRINCIPAL



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

LA STRUCTURATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

SERVICES	RECETTES	PART EN %
URBANISME	1 491,20	0,06%
ECONOMIE	-16 972,07	-0,64%
LOGEMENT	52 044,86	1,98%
ENVIRONNEMENT	63 379,77	2,41%
DECHETS	247 957,86	9,42%
CULTURE	365 628,20	13,89%
TOURISME	26 492,36	1,01%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 230 279,93	46,72%
ACTION SOCIALE	100 778,78	3,83%
RESTAURATION	506 253,97	19,23%
ORGANISATION GENERALE	45 404,37	1,72%
PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN	10 414,00	0,40%
TOTAL RECETTES	2 633 153,23	100,00%



En dehors des recettes précitées liées aux activités des services dans le cadre des compétences exercées sur un montant de recettes réelles totales 2019 de 28 391 260 € (Hors amortissements et excédent de fonctionnement reporté 2018 de 1 774 999€) les recettes fiscales représentent 25 130 236 € soit 88,51 % des recettes réelles.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2018-2019

SERVICES	2018	2019	% D'EVOLUTION
URBANISME	1 374,00	1 491,20	8,53%
ECONOMIE	141 757,05	-16 972,07	-111,97%
LOGEMENT	61 810,99	52 044,86	-15,80%
ENVIRONNEMENT	54 590,73	63 379,77	16,10%
DECHETS	287 192,69	247 957,86	-13,66%
CULTURE	345 353,58	365 628,20	5,87%
TOURISME	39 345,86	26 492,36	-32,67%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 263 543,73	1 230 279,93	-2,63%
ACTION SOCIALE	116 528,21	100 778,78	-13,52%
RESTAURATION	523 204,40	506 253,97	-3,24%
ORGANISATION GENERALE	54 484,22	45 404,37	-16,67%
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN	17 181,41	10 414,00	
TOTAL RECETTES	2 906 366,87	2 633 153,23	-9,40%



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018-2019 PAR SERVICE

D'un point de vue budgétaire, les recettes générées par l'activité des services ont baissé d'environ 273 214 € entre 2018 et 2019 :

Cette baisse s'explique notamment par :

- Dans le domaine de l'économie des recettes de subvention moindre et le rattachement de recettes sur l'année 2018 dont subvention de 50 188€ liées à la mise en œuvre de l'opération rural collective non perçues en 2019. Hors écritures de rattachement ayant engendré un écart de recettes sur le service, 38 459€ de subvention dont FISAC ont été perçues en 2018 et aucune subvention en 2019.

- Dans le domaine des déchets, la suppression des prix plancher sur les reprises des matériaux explique notamment la baisse de 39 235€ de recettes du service. A titre d'information les prix de reprise des EMR sont passés d'environ 70€ la tonne en janvier 2019 à environ 17,50€ en fin d'année.

- Dans le domaine de la petite-enfance la baisse de recettes 33 264€ s'explique notamment par une baisse des recettes des familles sur les structures multi-accueil de la petite-enfance (la Ribambelle - 17 000€, Aux Jardins des Petits Pas -10 500€ et les Quinsous - 4 300€) ainsi que des subventions CAF associées.

- Dans le domaine de la restauration collective, les recettes relatives à l'activité du service sur l'année 2019 ne sont pas totales, avec un glissement de recettes à hauteur de 29 290€ sur l'exercice 2020.



L'évolution des recettes de fonctionnement 2017-2019 :

	Rétrospective		
	2017	2018	2019
Produit des contributions directes	15 540 977	15 660 480	16 098 171
<i>Evolution n-1</i>	<i>17,63%</i>	<i>0,77%</i>	<i>2,79%</i>
Fiscalité transférée	8 541 798	8 511 975	8 339 727
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 5,36%</i>	<i>- 0,35%</i>	<i>- 2,02%</i>
Impôts et taxes (chap 73)	24 181 942	24 281 921	24 937 763
<i>Evolution n-1</i>	<i>3,04%</i>	<i>0,41%</i>	<i>2,70%</i>
Dotations et participations	2 114 102	2 241 880	2 148 986
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 9,32%</i>	<i>6,04%</i>	<i>- 4,14%</i>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	99 844	82 299	100 839
<i>Evolution n-1</i>	<i>52,12%</i>	<i>- 17,57%</i>	<i>22,53%</i>
Total des recettes de gestion courante	27 481 398	27 831 916	28 374 116
<i>Evolution n-1</i>	<i>1,57%</i>	<i>1,28%</i>	<i>1,95%</i>
Autres recettes d'exploitation	12 895	61 975	17 145
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 98,12%</i>	<i>380,60%</i>	<i>- 72,34%</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	27 494 294	27 893 891	28 391 260
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 0,89%</i>	<i>1,45%</i>	<i>1,78%</i>

Prise en compte dans le cadre de la prospective à compter de l'année 2019 de la recette de fiscalité générée par la mise en place de la taxe GEMAPI pour un produit annuel de 450 000€.



L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement 2020-2024 :

	Prospective					Evolution moyenne
	2020	2021	2022	2023	2024	
Produit des contributions directes	16 123 817	16 590 716	16 767 706	16 946 600	17 127 420	
<i>Evolution n-1</i>	0,10%	2,90%	1,07%	1,07%	1,07%	1,36%
Fiscalité transférée	9 071 000	9 071 000	9 071 000	9 071 000	9 071 000	
<i>Evolution n-1</i>	8,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,75%
Impôts et taxes (chap 73)	25 670 611	26 111 716	26 288 706	26 467 600	26 648 420	
<i>Evolution n-1</i>	2,94%	1,72%	0,68%	0,68%	0,68%	1,31%
Dotations	2 407 891	2 296 346	2 284 882	2 273 508	2 262 232	
<i>Evolution n-1</i>	12,05%	- 4,63%	- 0,50%	- 0,50%	- 0,50%	- 2,59%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	
<i>Evolution n-1</i>	9,09%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,22%
Total des recettes de gestion courante	29 303 502	29 633 062	29 798 588	29 966 109	30 135 652	
<i>Evolution n-1</i>	3,28%	1,12%	0,56%	0,56%	0,57%	1,00%
Autres recettes d'exploitation	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
<i>Evolution n-1</i>	- 41,67%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	- 3,13%
Total des recettes réelles de fonctionnement	29 313 502	29 643 062	29 808 588	29 976 109	30 145 652	
<i>Evolution n-1</i>	3,25%	1,12%	0,56%	0,56%	0,57%	1,00%

Prise en compte dans la prospective d'une évolution des recettes fiscales avec une hausse du taux de foncier bâti de 10% en 2021.



LA FISCALITE :

L'évolution des bases fiscales :

	Rétrospective				Prospective					Evolution moyenne
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Base cotisation foncière (CFE)	39 049 836	39 673 827	39 915 473	40 852 000	41 260 520	41 673 125	42 089 856	42 510 755	42 935 863	
<i>Evolution n-1</i>		1,60%	0,61%	2,35%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,19%
Base nette imposable taxe d'habitation	20 043 346	20 795 065	21 002 911	21 655 000	21 849 895	21 849 895	22 112 094	22 377 439	22 645 968	
<i>Evolution n-1</i>		3,75%	1,00%	3,10%	0,90%	0,00%	1,20%	1,20%	1,20%	1,54%
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	42 684 880	43 594 718	44 255 866	45 420 000	45 965 040	46 516 620	47 074 820	47 639 718	48 211 394	
<i>Evolution n-1</i>		2,13%	1,52%	2,63%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%	1,53%

La prospective n'intègre pas de revalorisation des bases locatives de TH en 2021 dans la mesure où la compensation de l'Etat est calculée sur les bases de l'année 2020.



L'évolution des Taux de fiscalité :

	Cotisation Foncière des Entreprises		Taxe d'Habitation		Taxe sur le Foncier Bâti		Taxe sur le Foncier Non Bâti	
	CCRH	CCBC	CCRH	CCBC	CCRH	CCBC	CCRH	CCBC
2016	27,81	25,39	8,99	11,53	0,104	3,28	4	22,07
2017	26,13		9,79		6,87		13,30	
2018	26,13		9,79		6,87		13,30	
2019	26,13		9,79		6,87		13,30	
2020	26,13		Plus de vote de Taux.		6,87		13,30	
2021	26,13		Plus de vote de Taux.		7,56		13,30	
2022	26,13		Plus de vote de Taux.		7,56		13,30	
2023	26,13		9,79		7,56		13,30	
2024	26,13		9,79		7,56		13,30	

Aucune évolution des taux de fiscalité ne sera proposé au vote du conseil communautaire pour l'année 2020.

L'EPCI ne votera plus sur la période 2020-2022 de taux de Taxe d'Habitation. A partir de l'année 2023 possibilité de vote d'un taux de TH sur les résidences secondaires et logements vacants.

La prospective intègre cependant une hausse du taux de Foncier Bati de 10% en 2021 qui génère à bases constantes 2019 un produit supplémentaire de 316 000€.

L'évolution des produits fiscaux :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Produit des taxes directes	15 441 610	15 570 783	15 960 319	16 123 817	16 590 716	16 767 706	16 946 600	17 127 420	
<i>Evolution n-1</i>		0,84%	2,50%	1,02%	2,90%	1,07%	1,07%	1,07%	1,44%
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	41 851	42 471	44 964	0	0	0	0	0	
<i>Evolution n-1</i>		1,48%	5,87%	- 100,00%					3,65%
Rôles supplémentaires	57 516	47 226	102 300	0	0	0	0	0	
<i>Evolution n-1</i>		- 17,89%	116,62%	- 100,00%					33,37%
Produit des contributions directes	15 540 977	15 660 480	16 107 583	16 123 817	16 590 716	16 767 706	16 946 600	17 127 420	
<i>Evolution n-1</i>		0,77%	2,85%	0,10%	2,90%	1,07%	1,07%	1,07%	1,36%

L'augmentation des bases de CFE 1%, de TFB de 1,20% et de TH de 0,90% générerait (à bases constantes 2019) une augmentation de produit fiscal d'environ 163 000€ sur l'année 2020.



Evolution des produits de fiscalité transférée :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 505 751	2 399 097	2 250 367	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	
<i>Evolution n-1</i>		- 4,26%	- 6,20%	33,31%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,28%
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	57 996	84 483	70 659	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	
<i>Evolution n-1</i>		45,67%	- 16,36%	0,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,56%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFR (art 73114)	5 978 051	6 028 395	6 007 956	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	
<i>Evolution n-1</i>		0,84%	- 0,34%	- 0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%
Fiscalité transférée	8 541 798	8 511 975	8 328 982	9 071 000					
<i>Evolution n-1</i>		- 0,35%	- 2,15%	8,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,75%

Après une perte de produit fiscal sur la Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises sur la période 2017-2019 de 783 641€, une hausse de produit est projetée sur l'année 2020 pour un montant minimum garanti de 2 909 000€ (soit + 659K€ de produit supplémentaire par rapport au produit réel perçu en 2019). La prospective prend en compte un produit attendu à hauteur de 3 000 000€ à compter de l'année 2020.



Les concours de l'Etat : La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat :

Tableau d'information pour DGF_INTERCO	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF EPCI	646 242	633 228	619 510	608 980	598 447	586 993	575 629	564 365
Dotation d'intercommunalité	6 377	6 724	7 391	8 216	9 038	9 942	10 936	12 030
dotation de compensation	639 865	626 504	612 119	600 764	589 409	577 051	564 693	552 335
Dotation d'intercommunalité	6377	6 724	7 391	8 216	9 038	9 942	10 936	12 030
dont complément				0	0	0	0	0
dont dotation de base				104 658	104 658	104 658	104 658	104 658
dont dotation de péréquation				175 042	175 042	175 042	175 042	175 042
dont écrêtement				271 484	270 662	269 758	268 764	267 670

La dotation spontanée de la CC s'élève à 300K€. Cependant, les garanties d'évolution ne permettent pas à la dotation d'augmenter de plus de 110% d'une année sur l'autre. C'est pour cela que la dotation de la CC devrait augmenter de 10% par an jusqu'à atteindre 300K€.

Concernant les EPCI, le PLF 2020 prévoit de reconduire le mécanisme introduit en 2019 et visant à verser un complément de DGF aux EPCI dont la dotation d'intercommunalité reste inférieure à 5€ par habitant;

Malgré une DI inférieure à 5€/habitant la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron n'est pas éligible au complément dans la mesure où son potentiel fiscal est supérieur au double de la moyenne nationale des EPCI de sa catégorie.

Le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :

Le PLF 2020 maintient les enveloppes de FPIC à son niveau 2019 : 1Md€.

La répartition nationale sera peu impactée en 2020 du fait d'une carte intercommunale figée par la conjoncture électorale : Pas de fusion de communes ni de fusion d'EPCI.

La CC est devenu inéligible au reversement du FPIC en 2018, à ce titre en 2019 elle a perçu 75% du montant n-1 et devrait percevoir en 2020 24,3 K€ correspondant à 50% du montant 2019 avec une extinction de la garantie à compter de 2021.

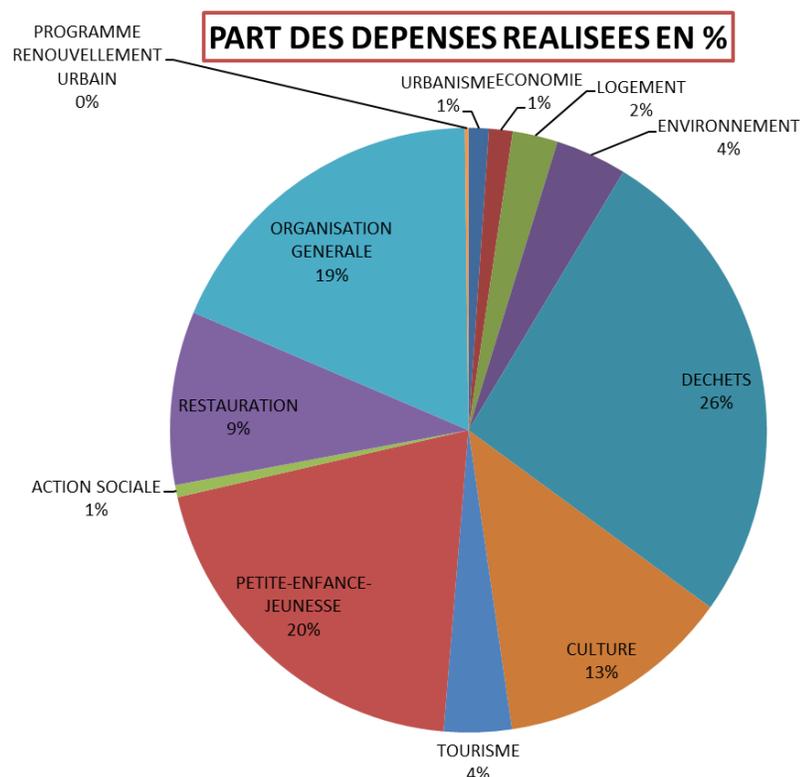
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Garantie FPIC Ensemble Intercommunal	290 310	246 764	172 735	86 368	0	0
Garantie FPIC Communes	192 041	137 648	124 281	62 035	0	0
Garantie FPIC EPCI	98 269	109 116	48 454	24 333	0	0



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

LA STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

SERVICES	DEPENSES	PART EN %
URBANISME	107 356,16	1,10%
ECONOMIE	125 490,20	1,29%
LOGEMENT	239 672,22	2,46%
ENVIRONNEMENT	378 487,26	3,88%
DECHETS	2 573 012,39	26,37%
CULTURE	1 244 156,55	12,75%
TOURISME	358 763,41	3,68%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	1 968 830,20	20,18%
ACTION SOCIALE	63 907,09	0,66%
RESTAURATION	907 845,36	9,31%
ORGANISATION GENERALE	1 806 681,87	18,52%
PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN	-18 674,35	-0,19%
TOTAL DEPENSES	9 755 528,36	100,00%



En dehors des dépenses liées aux activités des services dans le cadre des compétences exercées, sur une dépense réelle totale 2019 de 26 516 919 € les dépenses relatives aux versements de fiscalité (Attribution de compensation FPIC, FNGIR) représentent 16 749 855 € soit 63,17 % des dépenses.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICES 2018-2019

SERVICES	DEPENSES 2018	DEPENSES 2019	% D'EVOLUTION
URBANISME	95 496,74	107 356,16	12,42%
ECONOMIE	113 985,32	125 490,20	10,09%
LOGEMENT	231 074,03	239 672,22	3,72%
ENVIRONNEMENT	301 240,20	378 487,26	25,64%
DECHETS	2 534 976,86	2 573 012,39	1,50%
CULTURE	1 006 899,24	1 244 156,55	23,56%
TOURISME	398 566,03	358 763,41	-9,99%
PETITE-ENFANCE-JEUNESSE	2 085 074,55	1 968 830,20	-5,58%
ACTION SOCIALE	43 746,18	63 907,09	46,09%
RESTAURATION	896 325,75	907 845,36	1,29%
ORGANISATION GENERALE	1 764 522,07	1 806 681,87	2,39%
PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN	187 506,47	-18 674,35	-109,96%
TOTAL DEPENSES	9 659 413,44	9 755 528,36	1,00%



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2018-2019

Augmentation des dépenses réelles des services d'environ 96 115€.

Attention un rattachement d'environ 100 000€ de dépenses sur le marché d'étude de calibrage des trois opérations RHI envisagées sur la commune de Le Teil (ilots 16 et 92 rue de la république et ilot marceau) a été comptabilisé en totalité sur l'année 2018 avec une dépense effective sur l'année 2019 seulement de 32 300€ ce qui engendre un résultat négatif sur les dépenses réelles de fonctionnement du service NPNRU.

Le solde des dépenses relative à ces études devrait être réalisé sur les exercices à venir.

- Sur les services environnement une augmentation des dépenses d'environ 78 000€, avec intégration des dépenses des personnels des services techniques affectés à l'entretien des voie verte pour un montant d'environ 107 000€, comptabilisé jusqu'en 2018 sur le service organisation générale. Attention, toujours concernant le service Environnement sur le volet GEMAPI sur un total de dépenses prévues au budget 2019 d'environ 480 000€ seulement 140 000€ de dépenses ont été réalisées (participations aux Syndicats de rivières incluses pour un montant de 64 900€. Le résiduel du Produit de la Taxe GEMAPI prélevé en 2019 d'un montant de 450 823 € devra être provisionné pour des dépenses à venir celui-ci ne devant être affecté qu'à des dépenses concernant l'entretien des rivières.
- Sur le service déchets, l'augmentation de dépense d'environ 38 000€ sur l'année 2019 s'explique par la mise en place et/ou le recyclage des formations FIMO, CACES grue auxiliaire d'agents de la régie OM ayant nécessité des remplacements pour le maintien du service par des contrats en intérim (trois mois de remplacements) et au-delà le remplacement des agents en arrêt ou maladie (+ 50 000€).



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE 2018-2019

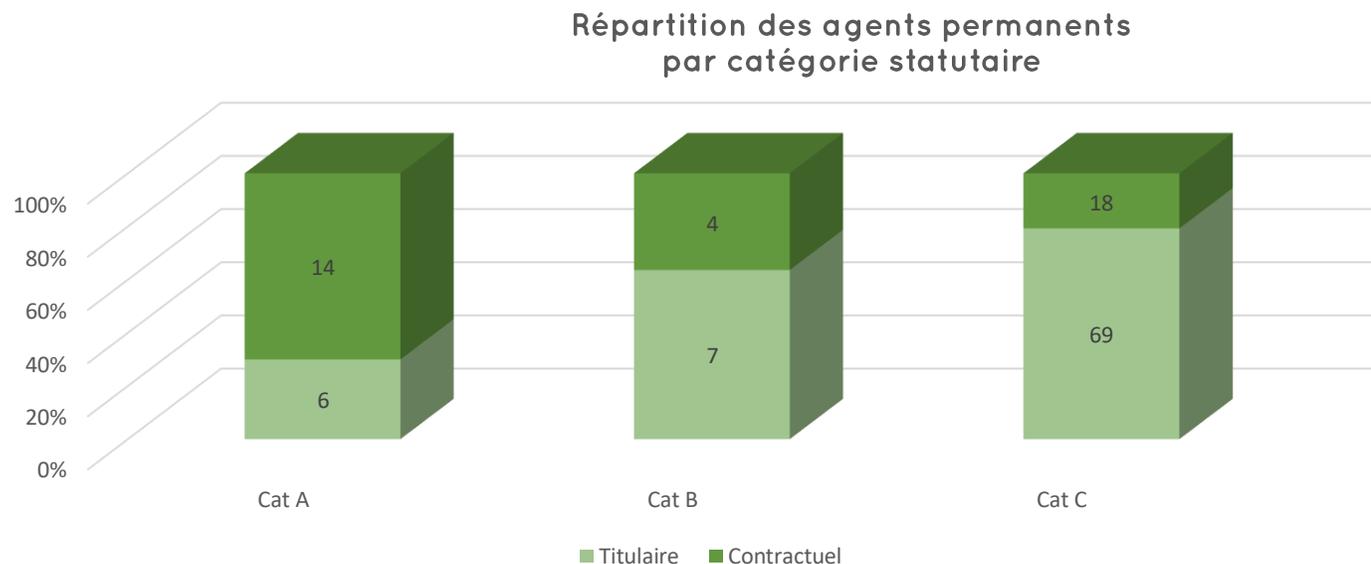
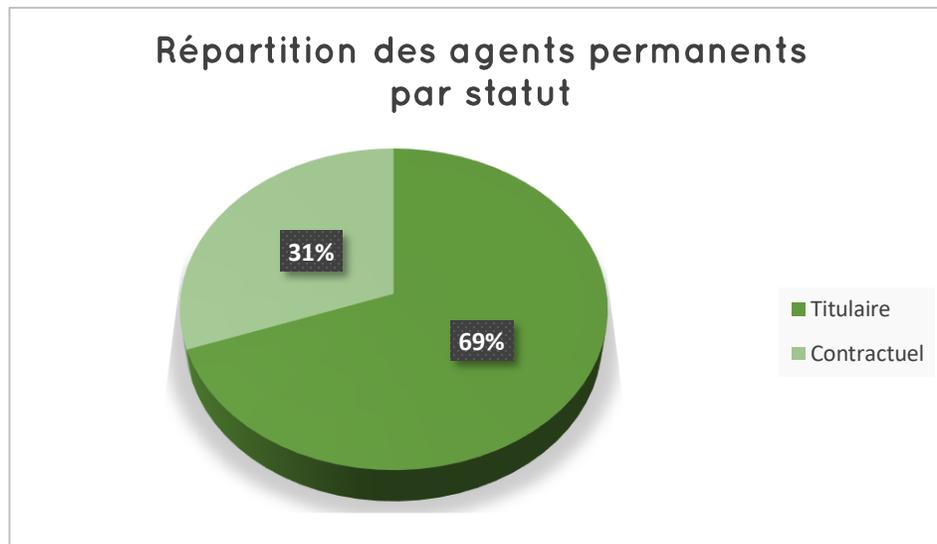
Sur les services culture, hausse des dépenses d'environ 237 000€ par rapport à l'année 2018.

- Extension du réseau des Bibliothèques avec le transfert au 1^{er} janvier 2019 de la gestion de la Médiathèque de Cruas, des bibliothèques de Baix, Meysse, Rochemaure, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Bauzile, Saint-Lager-Bressac, Saint-Symphorien-Sous-Chomérac, Saint-Vincent-de-Barrès pour un montant de dépenses supplémentaires d'environ + 98 000€ pris en charge à hauteur de 79 530€ (hors quote part annuité d'emprunt) par les charges transférées des communes.
- La gestion à compter du 1^{er} janvier 2019 du cinéma de Cruas avec un montant de dépenses réalisées à hauteur d'environ 90 600€ pris en charge à hauteur de 70 212 € (hors quote part annuité d'emprunt) par la charge transférée de la commune de Cruas.
- Contrat Territoire Lecture : + 25 300€. (Location expositions, animations, spectacles...)
- Education Artistique et Culturelle (EAC) : + 10 000€
- Partenariats culturels : + 47 000€.



La Gestion des Ressources Humaines :

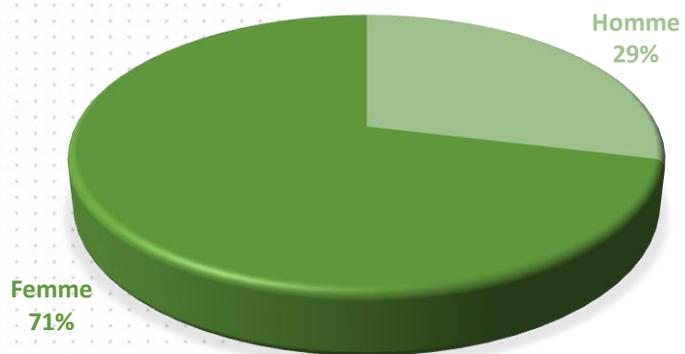
Au 31/12/2019 la Communauté de communes ARC comptait 118 agents occupant des emplois permanents (contre 116 fin 2018) pour 82 titulaires et 39 contractuels.



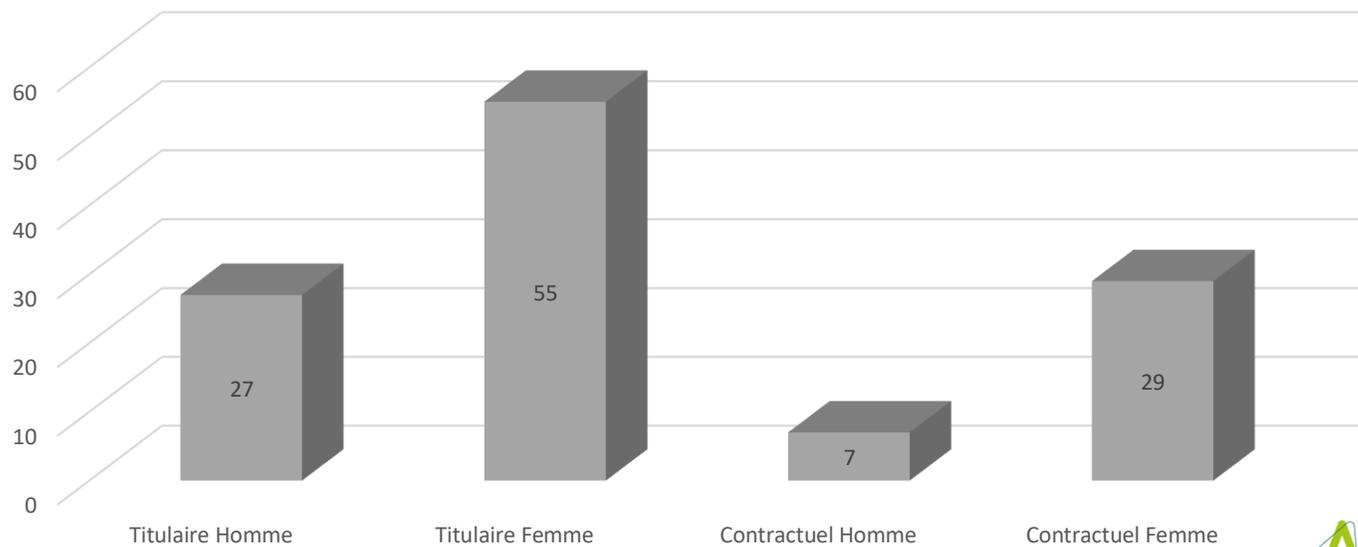
Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron

La Gestion des Ressources Humaines :

Répartition des agents permanents
par sexe

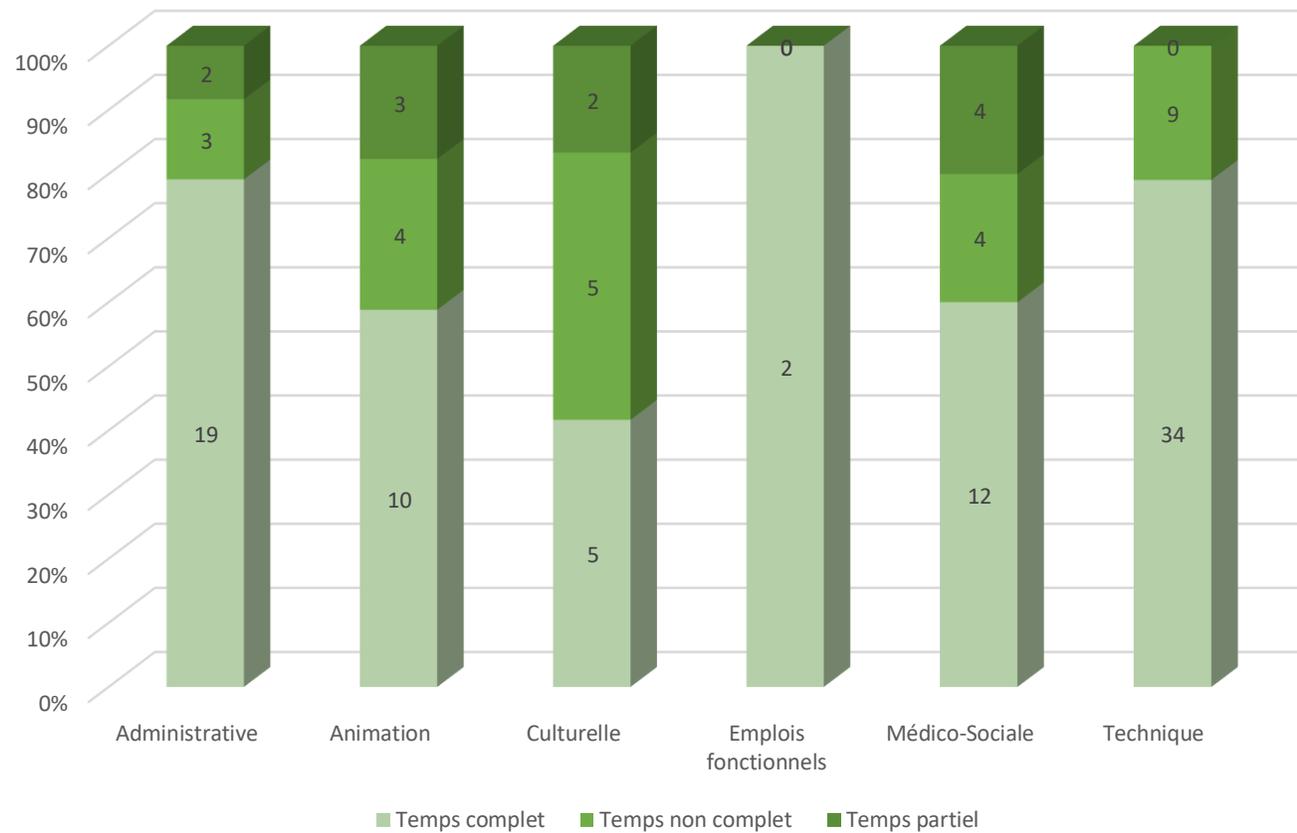


Répartition Homme/Femme par statut



La Gestion des Ressources Humaines :

Répartition du temps de travail par filière



La Gestion des Ressources Humaines :

En 2019, les principaux points travaillés par le service RH ont été les suivants:

- Installation d'un nouveau comité technique suite élections fin 2018
- Déploiement du logiciel sur les aspects congés et absences.
- Mise en œuvre de règles sur les heures supplémentaires
- Organisation d'un pôle de remplacement pour les crèches
- Déploiement d'un nouveau contrat (CEE) pour les saisonniers des ALSH
- Règlement de formation
- Engagement du travail sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

2017-2019 :

	Retrospective		
	2017	2018	2019
Charges à caractère général (chap 011)	2 218 548	2 571 001	2 553 796
<i>Evolution n-1</i>	- 7,85%	15,89%	- 0,67%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 905 265	4 456 304	4 450 003
<i>Evolution n-1</i>	8,62%	14,11%	- 0,14%
Atténuation de produit (chap 014)	17 675 650	17 792 295	16 749 856
<i>Evolution n-1</i>	- 5,31%	0,66%	- 5,86%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 279 043	2 536 793	2 584 862
<i>Evolution n-1</i>	- 7,20%	11,31%	1,98%
Total des dépenses de gestion courante	26 078 505	27 356 393	26 338 617
<i>Evolution n-1</i>	- 3,86%	4,90%	- 3,71%
Sous-total charges d'exploitation	172 359	81 483	178 403
<i>Evolution n-1</i>	24,29%	- 52,72%	118,94%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 250 864	27 437 876	26 516 919
<i>Evolution n-1</i>	- 3,71%	4,52%	- 3,35%

La baisse de 5,86 des atténuations de produit est due principalement à la décision du conseil communautaire de réduction de 5 à compter de l'année 2019 et hors transferts de charges des montants d'attribution de compensation reversés aux communes en référence aux montants de 2018. Cette décision génère une minoration des dépenses d'environ 450K€ qui contribue à l'amélioration du taux d'épargne de l'EPCI.

L'évolution de la Contribution au FPIC :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
prélèvement EPCI	538 069	878 774	423 832	453 564	464 560	475 584	487 238	498 928
variation annuelle		63,32%	-51,77%	+7,01%	2,42%	2,37%	2,45%	2,40%

Les simulations de la Contributions de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales qui feront l'objet d'une actualisation d'ici la fin du mois de mars font apparaitre une évolution à la hausse de la contribution pour l'année 2020 prise en compte dans le cadre de la prospective budgétaire.

La simulation de la contribution FPIC 2020 a été effectuée sur la base d'un CIF simulé à 0,28.



L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement 2020-2024 :

	Rétrospective			Prospective					Evolution moyenne
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Charges à caractère général (chap 011)	2 218 548	2 571 001	2 553 796	3 200 000	3 232 000	3 264 320	3 296 963	3 329 933	
<i>Evolution n-1</i>		15,89%	- 0,67%	25,30%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	5,34%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 905 265	4 456 304	4 450 003	5 100 000	5 202 000	5 306 040	5 412 161	5 520 404	
<i>Evolution n-1</i>		14,11%	- 0,14%	14,61%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	4,68%
Atténuation de produit (chap 014)	17 675 650	17 792 295	16 749 855	16 779 588	16 790 584	16 801 808	16 813 262	16 824 952	
<i>Evolution n-1</i>		0,66%	- 5,86%	0,18%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%	- 0,99%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 279 043	2 536 793	2 584 862	3 100 000	2 850 000	2 850 000	2 850 000	2 850 000	
<i>Evolution n-1</i>		11,31%	1,89%	19,93%	- 8,06%	0,00%	0,00%	0,00%	2,83%
Total des dépenses de gestion courante	26 078 505	27 356 393	26 338 516	28 179 588	28 074 584	28 222 168	28 372 386	28 525 289	
<i>Evolution n-1</i>		4,90%	- 3,72%	6,99%	- 0,37%	0,53%	0,53%	0,54%	0,97%
Sous-total charges d'exploitation	172 359	81 483	178 403	193 324	216 643	261 899	246 415	230 641	
<i>Evolution n-1</i>		- 52,72%	118,94%	8,36%	12,06%	20,89%	- 5,91%	- 6,40%	3,56%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 250 864	27 437 876	26 516 919	28 372 912	28 291 227	28 484 067	28 618 801	28 755 930	
<i>Evolution n-1</i>		4,52%	- 3,36%	7,00%	- 0,29%	0,68%	0,47%	0,48%	0,99%



Les charges à caractère général :

A ce stade de l'agrégation des budgets des services et de l'élaboration du budget 2020 prévision de réduction des crédits ouverts au BP 2019 à hauteur de 3 200 000€ contre 3 372 936€ (-5,12%) et un réalisé 2019 à hauteur de 2 553 796€.

Réinscription de 300k€ de dépenses non réalisées sur l'exercice 2019 dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI dont :

- Des travaux de mise en sécurité, de contrôle d'accès et de signalétique des digues 40k€,
- Travaux d'entretien des digues et du Lavezon, de confortements, d'abattages d'Arbres, de dessouchage 150 k€,
- La réalisation d'une étude de définition des systèmes d'endiguement 95K€.

Pour rappel les dépenses réalisées dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI sont financées par le produit de la Taxe GEMAPI voté annuellement avant le 15 avril.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Logement et cadre de vie :

Marché de suivie animation de l'OPAH RU dépense prévisionnelle + 13K€, solde marché d'étude PLH 15k€, solde étude pré-opérationnelle OPAH RU 19k€, étude complémentaire OPAH Ru suite au séisme 27K€, étude de faisabilité RHI Baix 17K€, étude de calibrage RHI 50K€.



Les charges de personnel :

A ce stade de l'agrégation des budgets des services et de l'élaboration du budget 2020 prévision d'une augmentation par rapport aux crédits ouverts au BP 2019 à hauteur de 5 100 000€ contre 4 738 920€ (+7,62%) et un réalisé 2019 à hauteur de 4 450 003€ (-6,50%).

Cette augmentation s'explique notamment par :

L'impact sur une année complète de 5 postes recrutés en cours d'année 2019 (70.657€)

La prévision de nouveaux postes à créer (120.842€) :

- chef d'équipe pour la régie de collecte des OM sur 10 mois (34.972€)
- technicien GEMA remplaçant sur 10 mois (28.738€)
- assistant coordination enfance jeunesse sur 10 mois (24.193€)
- assistant sur le volet action sociale sur 4 mois (11.014€)
- adjoint du patrimoine dans le cadre du réseau des bibliothèques sur 10 mois (21.925€)

Le renforcement d'équipes (137.221€) :

- Missions d'intérim pour régie OM (29.000€)
- 2 renforts saisonniers GEMA (16.258€)
- Pole de remplacement des crèches :
 - Passage de 2 Auxiliaire de puériculture à temps complet sur 12 mois (27.868€)
 - Passage de 3 CAP pole de remplacement temps complet sur 12 mois (42.108€)
- 1 CAP occasionnelle temps complet et 1 Auxil occasionnelle ½ temps sur 12 mois (21.987€)



Autres charges de personnel :

- 2 remplacements d'agents absents sur 12 mois
- Avancements d'échelon et reclassements indiciaires
- Hausse cotisation au contrat SOFAXIS (Risques statutaires des agents).
- Hausse cotisation Médecine du travail (Passage coût de la visite de 62€ à 67€)
- Hausse cotisation au CNAS (+5€/adhérent)
- Enveloppe RIFSEEP.



Autres charges de gestion courante :

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 prévision d'une augmentation par rapport aux crédits ouverts au Budget 2019 à hauteur de 3 100 000€ contre 2 740 915€ (+13,10%) et un réalisé 2019 de 2 586 965€.

Cette augmentation s'explique notamment par :

La cotisation au traitement des déchets avec une dépense prévisionnelle supplémentaire à hauteur de 150 000€ compte tenu de l'augmentation projetée des tonnages d'Omr collecté, et l'augmentation de la TGAP (+1€/tonne).

La cotisation prévisionnelle au Syndicat de traitement pour le traitement des déchets des bas de quais des trois déchetteries (intégration de la déchetterie de Cruas) augmente de 280 000€. Cette augmentation est annulée par une dépense de prestation de services à hauteur de 295 000€ en 2018.

En matière de développement économique une enveloppe de 37K€ de subventions est inscrite dans le cadre du dispositif FISAC en direction des commerçants et artisans.

Charges financières (dont intérêts d'emprunt et hors ICNE) :

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 prévision d'une diminution par rapport aux crédits ouverts au budget 2019 à hauteur de 135 000 € contre 179 070€ (-24,61%) (hors ICNE de l'exercice) et 173 406€ en réalisé 2019 (hors ICNE de l'exercice).

Atténuations de produits :

Dans le cadre de l'élaboration du Budget 2020, proposition de réduction par rapport aux crédits ouverts au BP 2019 à hauteur de 16 779 600€ contre 17 341 014€ (-3,24%) et un réalisé 2019 de 16 749 855€.

Contribution prévisionnelle 2020 au FPIC 453 564€ contre 423 832€ en 2019.

Gel de la Contribution au Fond National de Garantie Individuelle des ressources FNGIR 7 838 578€



Les orientations et projets 2020 en fonctionnement par politique :

Développement Economique :

- Le renforcement d'une politique d'aide financière aux entreprises dans le cadre du FISAC.
- La poursuite de la stratégie agricole de la Communauté (Achèvement du Diagnostic et mise en œuvre d'actions)
- La réflexion sur le foncier d'activité et les travaux d'aménagements de ZA (Création d'une ZAD dans le cadre du projet de ZA sur la commune de Baix).

Aménagement de L'Espace :

- Mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territoire.
- La création d'une structure porteuse du développement de projets ENR.
- Adhésion et financement du SCOT
- Signature d'un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement dans le cadre de la reconstruction de la commune de Le Teil suite au séisme du 11/11/2019 et participation à la réalisation d'une étude urbaine.

Politique du logement et du cadre de vie :

- Arrêt du nouveau Programme Local de l'Habitat.
- Elargissement de l'assiette foncière du projet RHI de l'ilot 16 rue de la République. Complément d'étude de calibrage et acquisitions complémentaires.



Les orientations et projets 2020 par politique :

Petite-Enfance-Jeunesse :

- Harmonisation et organisation des 3 EAJE du territoire dans le cadre d'un pôle petite enfance.
- Harmonisation des pratiques et contenus pédagogiques pour l'ensemble des 4 ALSH du territoire.
- Définition d'une politique jeunesse.
- Mise en œuvre d'un pôle de remplacement pour les 3 EAJE.
- Mise en œuvre de l'itinérance du LAEP sur partie nord du territoire.

Action sociale :

- Définition d'une politique d'action sociale.

Culture :

- Réflexion sur l'éventuelle prise de compétence enseignement musical.
- Informatisation de quatre points lecture supplémentaires,
- Développement du fond DVD de la Médiathèque de Le Teil.
- Réflexion nouvelle convention CTEAC/CTL 2021-2023.
- Rédaction des projets scientifiques pour le Musée et la Médiathèque de Le Teil dans le cadre du PACS.

Communication :

- Structuration de la communication de la collectivité.
- Communication autour du Tour de France
- Mise en place d'un plan de communication interne.

Ressources humaines:

- Mise en œuvre du Règlement de formation et adoption du plan de formation
- Mise en place du Régime indemnitaire tenant en compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Réflexion sur les modalités de prise en charge des titres restaurant.
- Finalisation du document unique et plan d'actions 2020.

Tourisme :

- Mise en place d'un schéma des mobilités douces sur l'ensemble du territoire communautaire.



Les orientations et projets 2020 par politique :

Environnement

GEMAPI :

- Etude stratégique de définition des systèmes d'endiguement sur le territoire communautaire.
- Organisation en lien avec les communes du transfert des ouvrages de protection des inondations à transférer à l'EPCI pour vérification et entretien.
- Structuration de l'organisation future de la compétence GEMAPI en lien avec les syndicats existants.

Déchets :

- Mise en place sur l'ensemble du territoire de l'extension des consignes de tri et de l'optimisation de la collecte.
- Réorganisation des tournées de collecte des ordures ménagères dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de Tri et de l'adhésion à un Syndicat de Traitement le SYPP.
- Etude relative à la mise en place d'une Redevance Spéciale Camping.
- Etude relative à la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



La section d'Investissement :

La dette :

Au 31 décembre 2019 l'encours de la dette de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron s'élève à 8 491 072 €. Un emprunt de 2 000 000€ a été contracté sur l'année 2019 dans le cadre de projet de construction du Pôle Administratif, opérationnel et technique et 633 000€ ont été débloqués dans le cadre de l'emprunt déjà souscrit pour le financement du déploiement de la fibre optique.

Le ratio de désendettement de l'EPCI permettant de déterminer le nombre d'année nécessaire pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle est de 5 ans en 2019. Il se calcule selon la règle suivante : Encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours/Épargne brute de l'année en cours.

Compte tenu des investissements futurs (détails ci-après), il sera nécessaire de recourir à des emprunts nouveaux pour un montant estimé à hauteur de 4 500 000€ sur l'année 2021.

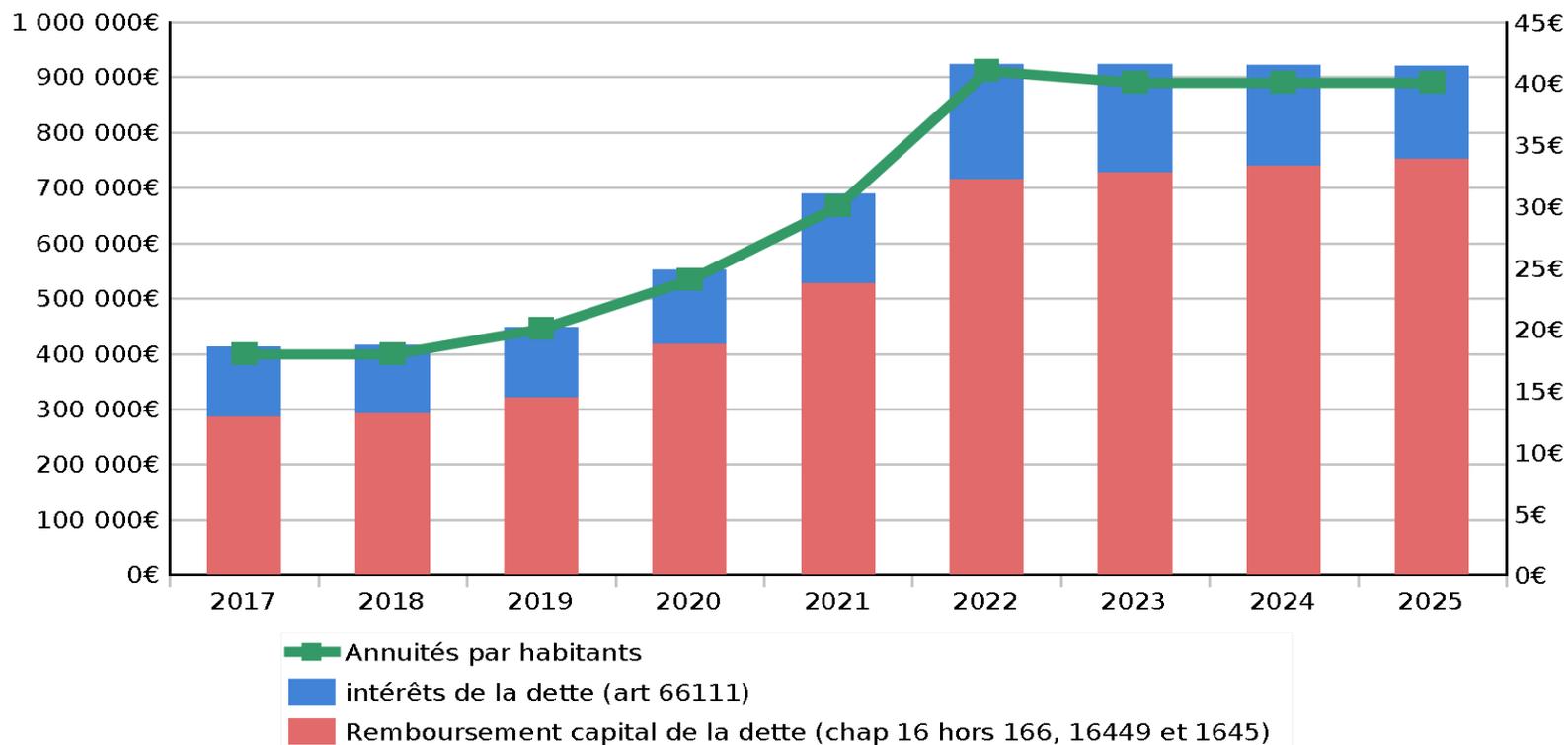
Annuité de la dette :

Concernant les emprunts en cours et déjà souscrits, l'annuité de la dette se ventile comme suit avec intégration de l'emprunt déjà contracté pour les travaux de la fibre optique d'un montant de 2 090 000€ dont le déblocage total est programmé sur l'année 2020 ainsi que des nouveaux emprunts prévus en prospective :



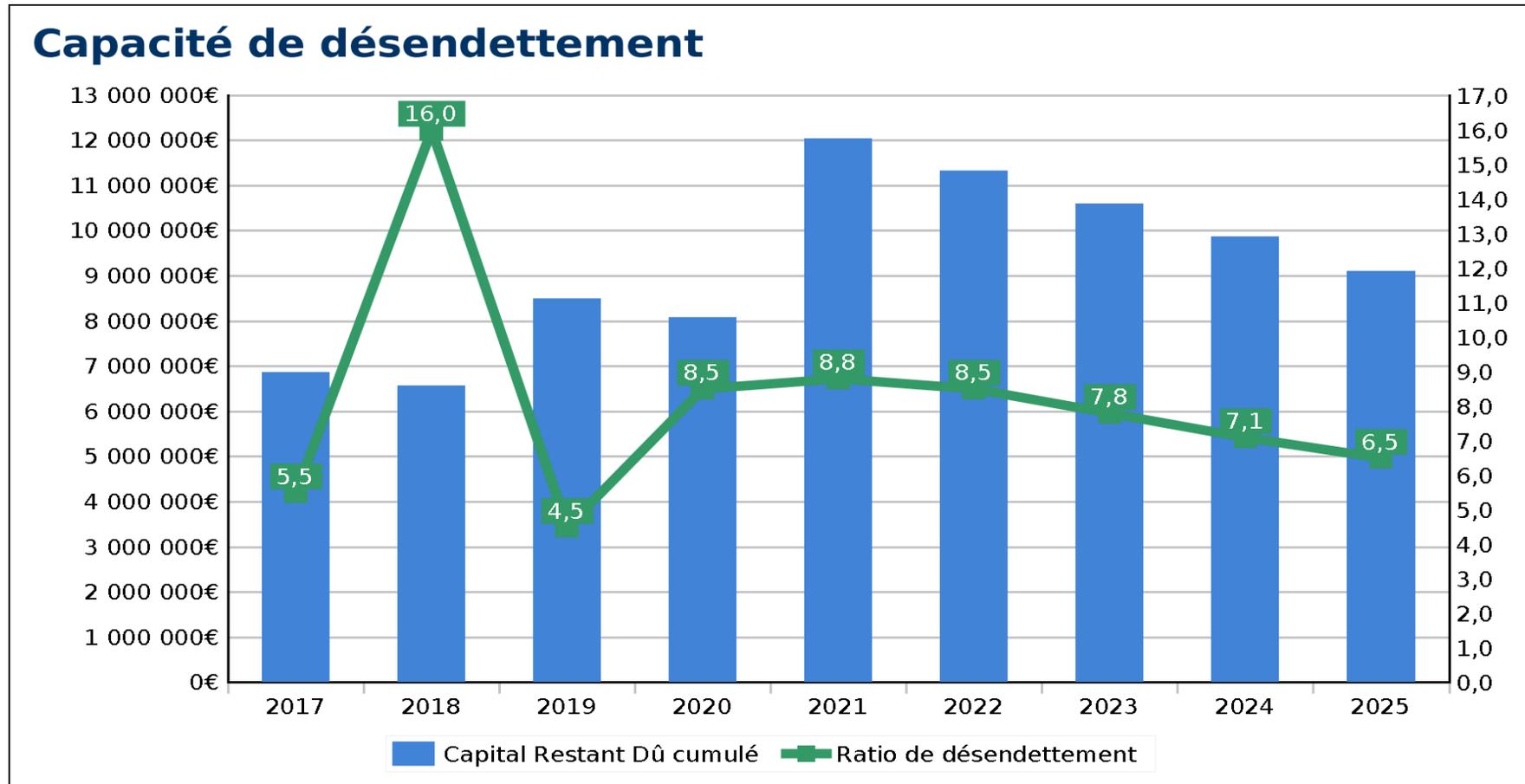
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	413 697	415 463	448 245	551 862	688 738	923 841	922 631	921 503	920 207
Evolution n-1 (en %)	4,15 %	0,43 %	7,89 %	23,12 %	24,8 %	34,14 %	-0,13 %	-0,12 %	-0,14 %
Capital en euro	286 764	292 298	321 584	417 192	527 388	715 164	727 293	739 713	752 430
Intérêts en euro	126 933	123 164	126 661	134 670	161 350	208 677	195 338	181 790	167 778

Remboursement



LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT :

Sur la base d'un scénario d'emprunts nouveaux contracté de 4 500 000€ en 2021 (Base 20 ans, taux 1,30%) la capacité de désendettement de l'EPCI serait la suivante :



Pour rappel le seuil de l'alerte relatif à la capacité de désendettement est fixé à 12 ans.



LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS



Les projets d'Investissement :

Dès l'année 2019, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron va s'engager dans des projets structurants pour son territoire avec de nombreux partenariats, L'Etat, La Région Auvergne Rhône-Alpes, Le Conseil Départemental 07, l'ANAH/ANRU...

- La finalisation des travaux de la zone d'activité de Drahy à Meysse (2020),
- Travaux de rénovation et d'extension des locaux de la cuisine centrale de Saint Vincent de Barrès (2020).
- La Construction du Pôle Administratif, Opérationnel et Technique sur la commune de Cruas (2019-2021),
- La finalisation de la traversée de la commune de BAIX dans le cadre de la ViaRhôna (2019-2020),
- La Construction d'une Scène de Musique Actuelles (SMAC) sur la commune de Le Teil (2020-2022),
- La Construction d'un Pôle Administratif, Culturel et Social sur la commune de Le Teil intégrant le déplacement de la Médiathèque et du Musée de la Résistance et de la déportation avec la mise en place de services d'accueils de proximité du public de l'EPCI (Etudes et acquisitions 2018-2022),
- La construction d'une structure multi-accueil de la petite-enfance sur la commune d'Alba La Romaine (2022-2024),
- Voie douce de la Payre, appareillage et travaux de confortement d'un mur de soutènement et travaux sur le pont de Sarespas.
- Le portage d'une opération de résorption de l'habitat Insalubre sur l'îlot du 16 rue de la république sur la commune de Le Teil dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur la commune de Le Teil (2019-2021),
- La participation à une opération RHI sur la commune de Baix (Prise en charge du déficit foncier) (2020-2021)
- La création d'une société porteuse des projets de développement ENR sur le territoire.



LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2024 ET SON FINANCEMENT

Les dépenses prévues au PPI 2019-2024 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
AIDES AUX ENTREPRISES	25 713	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	325 713
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE - LE TEIL	0	9 320	0	0	0	0	9 320
AMENAGEMENTS POINTS DE COLLECTE DES DECHETS	13 207	0	0	0	0	0	13 207
Acquisition Site Basaltine.	0	210 000	0	0	0	0	210 000
Acquisition fret SNCF Le Teil.	0	480 000	0	0	0	0	480 000
Acquisition logiciel RH	33 630	3 780	0	0	0	0	37 410
BORNES DE TRI	25 145	142 000	15 000	0	0	0	182 145
BÂTIMENT MARTINEZ - ZA DRAHY	14 117	0	0	0	0	0	14 117
CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE	1 767	2 480	0	0	0	0	4 247
CINEMA	21 559	7 427	0	0	0	0	28 986
COMMUNICATION	13 730	0	0	0	0	0	13 730
CONSTRUCTION PÔLE ADMINISTRATIF OPERATIONNEL ET TECHNIQUE - CRUAS	213 058	1 975 621	983 832	152 247	0	0	3 324 758
CRECHE "AUX JARDINS DES PETITS PAS" - MEYSSE	5 412	0	0	0	0	0	5 412
CRECHE "LA RIBAMBELLE" - LE TEIL	15 812	7 342	0	0	0	0	23 154
CRECHE "LES QUINSOUS" - ALBA	21 643	6 368	0	0	0	0	28 011
Cession bâtiment les ramières	0	0	0	0	0	0	0
Construction Structure multi-accueil Alba La Romaine.	0	0	0	48 000	672 000	180 000	900 000
Création d'une société pour le portage de projets ENR.	0	0	300 000	0	0	0	300 000



LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2024 ET SON FINANCEMENT

Les dépenses prévues au PPI 2019-2024 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
DECHETERIE CRUAS	1 440	15 000	0	0	0	0	16 440
DECHETTERIE LE TEIL	0	20 000	0	0	0	0	20 000
DIVERS	0	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
EQUIPEMENT REGIE OM	33 600	330 000	250 000	0	0	0	613 600
EQUIPEMENT SERVICE JEUNESSE	954	3 350	0	0	0	0	4 304
EQUIPEMENT SERVICE TECHNIQUE	2 034	15 000	0	0	0	0	17 034
FIBRE OPTIQUE	288 000	672 000	462 000	462 000	462 000	462 000	2 808 000
Locaux office du Tourisme	617	0	0	0	0	0	617
MAISON DE SANTE - LE TEIL	0	1 200	0	0	0	0	1 200
MEDIATHEQUE "ROBERT CHAPUIS" - LE TEIL	3 654	37696	0	0	0	0	41 350
Médiathèque Cruas	1 487	0	0	0	0	0	1 487
Opération d'Aménagement NPRU Le Teil (Charge Foncière)	0	1 482 296	0	0	0	0	1 482 296
PROJET MEDIATHEQUE /MUSEE DE LA RESISTANCE/SERVICE ADMIN LE TEIL	132 000	345 160	1 905 120	2 255 120	50 000	0	4 687 400
Pépinière d'entreprises	258	0	0	0	0	0	258
RESEAU BIBLIOTHEQUE	635	11 514	0	0	0	0	12 149
RESTAURATION COLLECTIVE	6 264	265 456	10 000	10 000	0	0	291 720
SMAC	67 316	399 069	2 614 580	941 391	0	0	4 022 356
Sentiers de randonnées	0	13 990	0	0	0	0	13 990
VIA RHÔNA	109 895	735 080	0	0	0	0	854 975
VOIE DOUCE DE LA PAYRE	3 344	278 164	10 000	10 000	10 000	10 000	321 508
Total	1 056 291	7 619 313	6 650 532	3 978 758	1 294 000	752 000	21 350 894



Les financeurs du PPI 2019-2024 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
AUTRES	0	124 000	2 395 000	154 000	0	0	2 673 000
COMMUNE	0	0	0	0	0	0	0
DEPARTEMENT	19 456	173 456	359 456	269 456	60 000	0	881 824
ETAT	0	1 350 851	809 079	958 755	520 778	40 000	3 679 463
REGION	0	508 960	662 952	425 840	320 000	60 000	1 977 752
Total	19 456	2 157 267	4 226 487	1 808 051	900 778	100 000	9 212 039

Le coût net annuel

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Programmes (a)	1 056 291	7 619 313	6 650 532	3 978 758	1 294 000	752 000	21 350 894
Financeurs (b)	19 456	2 157 267	4 226 487	1 808 051	900 778	100 000	9 212 039
Total (a-b)	1 036 835	5 462 046	2 424 045	2 170 707	393 222	652 000	12 138 855



Le financement de l'Investissement :

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Programmes (a)	1 056 291	7 619 313	6 650 532	3 978 758	1 294 000	752 000	21 350 894

L'épargne de la collectivité :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute	1 874 140	950 390	1 361 260	1 333 946	1 366 733	1 399 146
Remboursement capital de la dette	321 584	417 192	527 388	715 164	727 293	739 713
Epargne nette	1 552 556	533 198	833 872	618 781	639 439	659 433

Le financement :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne nette (a)	1 552 556	533 198	833 872	618 781	639 439	659 433
FCTVA (b)	45 000	765 040	837 701	560 813	448 669	39 370
Autres recettes (c)	10 789	146 878	0	0	0	0
Produit de cessions (d)	200	0	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 608 546	1 445 116	1 671 572	1 179 594	1 088 109	698 803
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	19 456	2 209 284	4 226 487	1 808 051	900 778	100 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	2 633 000	0	4 500 000	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	4 261 002	3 654 400	10 398 059	2 987 645	1 988 887	798 803

Résultat de l'exercice	3 179 793	-3 989 848	3 722 592	-1 016 047	669 951	21 868
------------------------	-----------	------------	-----------	------------	---------	--------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.



Fonds de roulement et résultat prévisionnel :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds de roulement en début d'exercice	2 932 087	6 111 879	2 122 031	5 844 624	4 828 577	5 498 528
Résultat de l'exercice	3 179 793	-3 989 848	3 722 592	-1 016 047	669 951	21 868
Fonds de roulement en fin d'exercice	6 111 879	2 122 031	5 844 624	4 828 577	5 498 528	5 520 397



LES RATIOS.

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio 1	1 152	1 204	1 164	1 245	1 241	1 250	1 256	1 262
Ratio 2	682	687	707	708	728	736	744	752
Ratio 3	1 207	1 224	1 246	1 287	1 301	1 308	1 316	1 323
Ratio 4	90	39	32	301	269	152	34	11
Ratio 5	302	289	373	354	529	497	465	433
Ratio 6	28	28	27	27	26	26	25	25
Ratio 7	14,88 %	16,24 %	16,78 %	17,98 %	18,39 %	18,63 %	18,92 %	19,2 %
Ratio 9	96,52 %	99,41 %	94,53 %	98,18 %	97,19 %	97,92 %	97,87 %	97,81 %
Ratio 10	7,42 %	3,15 %	2,6 %	23,36 %	20,71 %	11,63 %	2,61 %	0,8 %
Ratio 11	24,99 %	25,53 %	31,31 %	27,54 %	40,64 %	38,01 %	35,37 %	32,72 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement



III- LES BUDGETS ANNEXES :

Budget Annexe du SPANC

Participation du Budget principal au budget annexe projeté pour l'année 2020 d'environ 15 000€.

Budget annexe ZA les Ramières (Cruas)

Pas de travaux d'aménagements prévus en 2020.

Recettes de vente de terrain attendues dans le cadre d'une cession à EDF.

Budget annexe ZA la Chevrière (Meysse)

Travaux d'aménagements prévus en 2020 de deux accès à partir de la RD 86 pour un montant prévisionnel de 188 000 € et projet de cession de l'emprise à un aménageur privé (Recette prévisionnelle d'environ 300 000€) .

Budget annexe ZA Rhône Helvie (Le Teil)

Pas de dépenses prévues, tous les aménagements sont réalisés.

Reste deux terrains à vendre (2821m² au total) pour une recette de 56 420 euros

Budget annexe ZA Drahy (Meysse)

Finalisation des travaux sur l'année 2020 et perception des soldes de subventions mobilisées.

Emprunt relais de 950 000€ contracté en 2018 dans l'attente de la perception des subventions mobilisées. Remboursement de l'emprunt à hauteur de 645 000€ sur l'année 2019 et prévision de remboursement du solde à hauteur de 305 000€ sur l'année 2020.

Rappel: Emprunt de 700 000 euros contracté en 2018 pour une durée de 10 ans dans l'attente de la commercialisation des 3 ha de terrains aménagés.

